

PROCES VERBAL
DE LA REUNION ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 28 OCTOBRE 2024

L'an deux mil vingt-quatre et le vingt huit octobre à 18 h 30, le Conseil Municipal de la commune de Bruère-Allichamps, régulièrement convoqué le 23 octobre 2024 s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle de mairie, sous la présidence de Roger DAGHER, maire et sur convocation qui leur a été adressée, conformément à l'article L-2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Étaient présents :

Mesdames Martine DUPUIS, Maryse LALLIER, Roberte LEVET, Guylène VIOLTAT, Christine TAILLANDIER, Patricia MANTELET,
Messieurs Roger DAGHER, Roger PORTMANN, Guy AUPETIT, André WINCKLER, Guillaume TAILLANDIER, Jean-Pierre POUX, Louis Emmanuel VINCENT, Benjamin METIVIER.

Secrétaire de séance : Maryse LALLIER

Les membres du Conseil Municipal acceptent, à l'unanimité, le procès-verbal de la précédente réunion
Projet de méthanisation sur Bruère à rajouter à l'ordre du jour

Méthanisation- Projet de Faverdines

Le Maire donne lecture d'un courrier rédigé par un collectif de citoyens de la commune de Faverdines en colère, sur le projet de méthanisation sur leur commune.

Le Maire donne ensuite le résultat du vote de la commune de Faverdines pour ce projet sur 9 conseillers il y a eu 6 voix contre.

Après cette lecture et un débat sur le sujet, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, ont voté contre le projet de méthanisation, (14 voix sur 14 conseillers contre)

Pour information, le Maire présente un aperçu global du lieu où un projet de méthanisation est en étude sur la commune de Bruère, près du lieu dit « La Chatelette », une parcelle en bordure de la départementale RD 2144 a été présentée..

Après en avoir discuté, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, ont voté contre ce projet de méthanisation.

Demande de Fonds de Concours à la Communauté de Commune

Prieuré d'Allichamps

Les membres de l'association « Sauvegarde du Prieuré » étaient présents dans la salle, le Maire leur donne l'autorisation de s'exprimer à la suite du rendez vous qu'ils ont eu sur Paris avec Monsieur POITRINAL, Président de la Fondation du Patrimoine Il leur a fait remarquer que la commune propriétaire de l'édifice n'était pas impliquée financièrement dans la restauration de son propre patrimoine.

Après discussion et débat, les membres du Conseil, à l'unanimité, autorisent le Maire à faire une demande de fonds de concours auprès de la Communauté de Commune d'un montant de 25 000 € ou une subvention spéciale du même montant

Les membres autorisent le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

City Stade

Deux devis ont été présentés pour la création d'un terrain multi-sports :

A revoir lors d'un prochain conseil pour choisir le prestataire

Salle des Fêtes

Le Maire informe les membres du Conseil que Madame GUÉDÉ est venue en mairie faire une présentation d'étude avant-projet, réhabilitation énergétique de la salle des fêtes. L'opération de déconstruction et reconstruction en lieu et place de l'existant pourrait permettre d'obtenir un bâtiment économe et fonctionnel

Le coût estimatif de l'opération pour une salle d'environ 300 m² serait d'environ 1 500 000 € HT soit 1 800 000 € TTC, ne sont pas comptés le désamiantage, et les équipements. Ce projet sera à l'étude.

Subvention exceptionnelle TEAM CARPISTE

Le Maire informe les membres du Conseil qu'il a reçu un SMS du président de TEAM CARPISTE sollicitant une subvention exceptionnelle pour LILOU mon cœur Virlay

Les membres du Conseil ont voté contre par 13 voix et une abstention.

A l'avenir les demandes de subventions doivent être faites avant le vote du budget primitif.

Protection sociale complémentaire des agents

Nos agents communaux doivent statuer sur une nouvelle formule labellisée garantie de salaire tranquillité à compter du 1^{er} janvier 2025. La commune participe à hauteur de 30 € par agent alors que le minimum obligatoire est de 7 €.

La commune n'a pas de décision à prendre c'est aux agents de faire le choix soit ils rejoignent la formule labellisée soit ils refusent et conservent leur ancien contrat mais sans la participation de 30 € versée par la commune.

Fonds de solidarité pour le logement (FSL)

Aucune décision n'a été prise ; d'autres éléments doivent être apportés.

Pour nous permettre d'étudier la demande nous aimerions connaître le montant attribué à chaque ménage ainsi que les noms de bénéficiaires.

Après quoi le Conseil Municipal sera informé et émettra un avis.

Numérisation et indexation des registres d'Etat civil

Des renseignements complémentaires doivent être fournis.

Transports Scolaires de Châteauneuf sur cher

A l'unanimité, les membres du Conseil acceptent les modifications et l'application des nouveaux statuts

Acceptation d'un chèque

Orange GP HOME a envoyé un chèque de 2,20 € en remboursement de la somme dont Orange nous est redevable.

Accord à l'unanimité pour accepter ce chèque.

Questions diverses

Remerciements du Président du Challenge du Boischaut-Marche ainsi que de tous les membres pour notre participation à la course des St Sylvain, le lundi 23 septembre.

Guillaume TAILLANDIER a informé le Conseil de la présence de deux caravanes des gens du voyage sur un terrain communal, derrière la Tour, rue du Panorama.

Christine TAILLANDIER a donné sa démission pour la remise des clefs et l'état des lieux de la salle des Fêtes. Elle a exprimé son mécontentement sur la gestion de la salle. En ce qui concerne l'assainissement et les raccordements, elle a fait part, suite à la réunion publique, qu'il sera difficile pour elle de mettre 1 euro par jour comme il a été formulé lors de cette réunion.

Le repas du Conseil et des employés est fixé au Jeudi 12 Décembre.

Le Maire a dit quelques mots concernant sa situation de Maire, ses connaissances, ses méthodes, sa communication avec les personnes, sa relation avec les collègues maires qu'ils l'apprécient pour sa confiance et sa discussion, bon rapport relationnel avec les employés. Il fait savoir qu'il a besoin de soutien pour avancer

Fin de séance 21 heures

Prochaine réunion de conseil 14 novembre 18 heures 30